



Genève, le 18 novembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Des mesures qui répondent aux demandes de l'économie

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) salue les mesures annoncées aujourd'hui en faveur des cas de rigueur, de l'extension des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et des montants alloués à fond perdu dans le domaine du sport. Les discussions menées par le Conseil fédéral en vue de réactiver le programme de crédits COVID-19 vont également dans le bon sens.

Le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement des modifications de la loi COVID-19 pour délibération urgente pendant la session d'hiver 2020. L'objectif est de répondre par de nouvelles mesures aux conséquences de la deuxième vague épidémique sur l'économie suisse.

En ce qui concerne les cas de rigueur, la FER accueille avec satisfaction l'augmentation du montant total de l'aide fournie par la Confédération et les cantons à un milliard de francs. Comme relevé par Ivan Slatkine, président de la FER, «il était attendu de la Confédération qu'elle puisse soutenir davantage les cas de rigueur car la situation économique est critique, notamment dans les cantons romands. Je me réjouis particulièrement des décisions prises aujourd'hui». La participation de la Confédération sera de 200 millions de francs pour la première tranche (50% pour la Confédération et 50% pour les cantons), puis de 480 millions pour la seconde (80% pour la Confédération et 20% pour les cantons). Selon le secrétaire général de la FER, Blaise Matthey, «les revendications de la FER exprimées lors de notre dernier communiqué de presse ont été entendues; il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour venir en soutien à bon nombre d'entreprises touchées durement par la crise du coronavirus».

Pour ce qui est de la réactivation du programme des crédits COVID-19, la FER souligne la bonne intention du gouvernement de proposer au Parlement un nouveau programme de crédits, en cas de détérioration du marché des crédits ou d'approvisionnement insuffisant en crédits. La FER attend cependant sur ce point des explications supplémentaires. Elle se réjouit enfin que des indemnités allant jusqu'à deux tiers du montant des pertes financières en matière de billetterie puissent être versées aux clubs sportifs professionnels et semi-professionnels à des conditions strictes.

#### La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faitière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

#### Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – [ivan.slatkine@fer-dg.ch](mailto:ivan.slatkine@fer-dg.ch)

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – [blaise.matthey@fer-dg.ch](mailto:blaise.matthey@fer-dg.ch)

[www.fer-sr.ch](http://www.fer-sr.ch)